



Marc Jammet
Conseiller municipal PCF

MANTES LA JOLIE

UNE GAUCHE DEBOUT

DIRE CE QU'ON FAIT ET FAIRE CE QU'ON DIT

Lettre d'informations municipales numéro 115. Septembre-Octobre 2017



POUR ME CONTACTER :

COURRIER.

Marc Jammet,
PCF Mantes-la-Jolie, BP 71524,
78205 Mantes-la-Jolie

E-mail : marc.jammet@wanadoo.fr

Blog : www.marcjammet.fr

Facebook: facebook.com/marc.jammet.7

PERMANENCE en mairie **sur rendez-vous** (31 rue Gambetta): **tous les mardis** de 16h00 à 19h00.

RENCONTRE (pour préparer le Conseil municipal): **jeudi 21 septembre à 19h00**, espce Guy Mainière, 64 rue Maurice Braunstein à Mantes la Jolie

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

LUNDI 25 SEPTEMBRE À 20H30

Je finance seul mon activité et l'information que je diffuse.

Si vous estimez que la démocratie passe par le devoir pour les élus de rendre des comptes sur leur activité, vous pouvez m'aider en m'adressant une contribution financière (à envoyer à Marc JAMMET, PCF Mantes-la-Jolie, BP 71524, 78205 Mantes-la-Jolie)

Je vous en remercie par avance.

INFORMER LES MANTAIS.

Vous pouvez contribuer à informer les Mantais. Je peux vous envoyer quelques exemplaires (7 dans une enveloppe « 50 grammes ») de ce bulletin à chaque parution. Il vous suffira ensuite de les glisser en quelques minutes dans les boîtes aux lettres de vos voisins. Pour cela communiquez-moi simplement votre adresse.

La fin des « emplois aidés » ? CHICHE !

MAIS IL FAUT CRÉER DE VRAIS EMPLOIS

Toujours soucieux de faire faire aux autres des économies afin qu'il puisse les offrir au Patronat, Emmanuel Macron et son gouvernement ont annoncé la fin des « emplois aidés ».

Et bien, quitte à surprendre, je pense que c'est une bonne chose ... à condition que l'on recrée enfin les VRAIS emplois qu'on a supprimés.

Cela veut dire que le gouvernement retrouve un peu d'honnêteté et attribue à nouveau les moyens dont il prive, année après année, les hôpitaux, l'Education nationale et les services publics en général, les associations ...

Et c'est vrai pour la municipalité de Mantes-la-Jolie. Depuis des dizaines d'années, non seulement la droite locale ne s'est jamais opposée à la création de ces emplois précaires, mais elle a – comme on dit – joué le jeu.

Un drôle de jeu : « le gouvernement réduit les subventions ? Je remplace de vrais emplois par des emplois précaires financés en partie par le gouvernement ».

Et, parmi les 43 élus du Conseil, si j'ai été le seul à voter contre ces substituts d'emploi qui, au nom de la formation, ne formaient à rien et à l'insertion promise dans le « marché de l'emploi » ne faisait que fermer celui de la municipalité, deuxième employeur de la Ville en nombre de salariés après l'Hôpital, **je ne regrette rien – bien au contraire !**

Car on en voit aujourd'hui les limites.

- ◇ Des limites d'autant plus inacceptables que, geignant devant la baisse des dotations nationales, la droite locale n'a pas hésité par contre à endetter lourdement les Mantais sous les emprunts toxiques (12 millions d'euros dépensés pour se dégager d'un seul en mai dernier).
- ◇ Des limites d'autant plus inacceptables que ce gouvernement qui nous dit vouloir « retrouver les grands équilibres financiers » n'envisage pas un seul instant d'interdire les emprunts toxiques et de poursuivre banques et élus qui s'y sont livrés.

Il faudra donc les y contraindre tous les deux.

A ce titre, le mouvement de grèves et de manifestations à l'appel notamment de la CGT à partir du 12 septembre aidera à créer le rapport de forces dont nous avons besoin, à Mantes-la-Jolie comme dans le reste de la France.

Bien à vous,

Marc Jammet.

« QUAND ON VEUT TUER SON CHIEN, ON DIT QU'IL A LA RAGE »

Le maire a fait savoir au Centre d'Action Culturel que la convention qui le lie à la Ville ne serait pas renouvelée (en clair, plus de locaux, plus de subventions).

Cette décision est indigne : non on n'annonce pas une telle décision fin juillet sans avoir consulté le Conseil municipal et les acteurs culturels !

Et on n'annonce pas la mort d'un patrimoine culturel de plus de 60 ans qu'on a soi-même contribué à affaiblir par des saignées financières successives.

En bref

Restauration collective.

MISE EN CONCURRENCE AVEC ... UNE SEULE ENTREPRISE.

La délégation de service public (*c'est-à-dire le service public délègue au privé cette gestion*) pour les cantines municipales arrivait à échéance en fin d'année 2017.

La municipalité – qui refuse toujours d'envisager une gestion municipale – a donc lancé une procédure de mise en concurrence en élargissant la mission à la restauration de la résidence Henri Clérisse et au portage des repas pour les personnes âgées.

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres – ELRES (filiale d'ELIOR) qui gère actuellement les cantines.

L'analyse de son offre a démontré que l'offre de cette entreprise ne répondait pas au cahier des charges établi par les services municipaux sur des points importants – **voire même tentait de tromper les élus** (*le transport de denrées alimentaires par exemple par une camionnette était facturé au même coût que par un camion 3,5 tonnes !*).

Une telle délibération n'est pas anodine puisqu'il s'agit de l'équilibre alimentaire des enfants scolarisés dans les écoles de Mantes-la-Jolie et des seniors bénéficiant des services de la Ville.

J'ai souligné également que la Ville venait d'engager plusieurs millions d'euros pour un emprunt toxique mais qu'elle n'était pas capable d'investir quelques centaines de milliers d'euros pour nos cantines.

J'ai enfin, à nouveau, appelé tous les élus à réfléchir sérieusement à une gestion municipale des cantines, seul moyen d'innover et d'allier qualité des prestations à « circuits courts » et produits frais.

Sénatoriales. Election des délégués des conseils municipaux.

UN SIÈGE ARRACHÉ À LA DROITE.

Les sénateurs seront élus le 24 septembre prochain par un collège électoral de « grands électeurs ». Dans les villes de plus de 30.000 habitants, tous les élus municipaux sont « grands électeurs » et, en fonction, de la population de la ville élisent un nombre supplémentaire de « grands électeurs » résidant dans la commune.

Pour Mantes-la-Jolie, les 43 conseillers municipaux sont « grands électeurs » et élisent 18 grands électeurs supplémentaires titulaires.

A Mantes-la-Jolie, la droite (*LR et MODEM*) dispose de 35 élus et les trois forces politiques d'opposition (*PS, EGC et PCF*) de 8 élus.

Si chacun de ces groupes politiques avaient présenté une liste, la droite aurait obtenu 16 grands électeurs et l'opposition 2 grands électeurs.

Je me félicite que la proposition des communistes de constituer une liste « technique », comportant les trois composantes représentées au Conseil municipal, ait été accepté par les deux autres forces politiques de gauche. Cette liste « Opposition municipale » a recueilli 8 voix et 3 grands électeurs: Sylvie Gélibert (*PS*), Didier Gauvreau (*PCF*), Sophie Maréchal (*EGC*))

Installation de deux conseillers municipaux de droite.

RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ : « COURAGE, FUYONS ! ».

Deux nouveaux conseillers municipaux de droite ont été installés à la suite de la démission de leur mandat de conseillers municipaux (rien ne les y obligeait - *NDLA*) de Madame Khadija MOUDNIB et de Monsieur Ali EL AB-DI.

Opposants de la « dernière heure » à la majorité municipale après trois ans de « bons et loyaux services » sur fond de position électoraliste, ils ont donc déserté le combat contre la majorité municipale au profit de deux nouveaux élus de droite.

CRÉATION D'UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE. Celle-ci va s'installer au 53 rue du Val-Notre-Dame. L'accès à cette boutique se fera sous conditions de ressources. **UNE PLACE ALI BERKA.** La place située à côté de la Grande Mosquée (*quartier des Inventeurs*) prend le nom d'Ali Berka, fondateur de la Grande Mosquée, décédé le 5 juin 2017. **TOUR SAINT-MARTIN.** La Ville se substitue au propriétaire. Vestige des remparts qui clôturaient jadis la ville (*quartier des Martrains*), elle était laissée à l'abandon par les propriétaires privés. Ceux-ci viennent de céder la tour pour un euro symbolique.

J'AI APPORTÉ MON SOUTIEN à Farid Borsali (*Mantais, secrétaire du syndicat CGT de PSA-Poissy*) poursuivi en justice par la direction de l'entreprise que l'action de ce syndicat gêne.

JE SUIS INTERVENU auprès du Maire pour soutenir la revendication des parents d'élèves de revenir à la « semaine de 4 jours » à la rentrée scolaire, pour une demande de logement **auprès du Sous-préfet et du Vice-président de la GPS&O** en charge du logement.

Je tiens par ailleurs à remercier le Président de la GPS&O et le Vice-président délégué à l'Habitat de m'avoir répondu positivement pour une autre et récente demande de logement.